

40	07/07/2016	BE 0237.224.881	74	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	16313.00523	C 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE HUY, soc.civ. - Intercommunale**

Forme juridique: Société coopérative à responsabilité limitée

Adresse: Rue des Trois-Ponts N°: 2 Boîte:

Code postal: 4500 Commune: Huy

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Liège, division Huy

Adresse Internet: www.chrh.be

Numéro d'entreprise BE 0237.224.881

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 07-07-2015

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du 23-06-2016

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2015 au 31-12-2015

Exercice précédent du 01-01-2014 au 31-12-2014

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 1.2, C 5.2.1, C 5.2.4, C 5.3.5, C 5.4.1, C 5.4.2, C 5.5.1, C 5.5.2, C 5.14, C 5.16, C 5.17.1, C 5.17.2

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

DELEUZE ANDRE

RUE DES BONS ENFANTS 75
4500 Huy
BELGIQUE

Président du Conseil d'Administration

DE GOTTAL ALAIN

Rue Nicolas Jadot 57
4500 Huy
BELGIQUE

Vice-président du Conseil d'Administration

MAROT JEAN

RUE DE LA MOTTE 81
4500 Huy

BELGIQUE

Vice-président du Conseil d'Administration

LHONNAY BERNARD

Rue Joseph Wauters 56
4520 Wanze
BELGIQUE

Vice-président du Conseil d'Administration

HAZETTE JEAN-FRANCOIS

Rue des Hadrennes 12
4520 Wanze
BELGIQUE

Vice-président du Conseil d'Administration

BLAFFART Théo

Rue de l'Abbaye 23
4520 Wanze
BELGIQUE

Administrateur

HOUSIAUX ALEXIS

RUE BATY GERARD 1A
4500 Huy
BELGIQUE

Administrateur

COLLIGNON CHRISTOPHE

PLACE DES ITALIENS 7/3/2
4500 Huy
BELGIQUE

Administrateur

NIZET GENEVIEVE

RUE MALLES TERRES 29
4500 Huy
BELGIQUE

Administrateur

CALMANT PASCALE

RUE AXHELIERE 37
4500 Huy
BELGIQUE

Administrateur

DONJEAN GAETANE

RUE FOURNEAU 115
4570 Marchin
BELGIQUE

Administrateur

DEMEUSE RODRIGUE

CHAUSSÉE DE WAREMME 226

4500 Huy
BELGIQUE

Administrateur

JAVAUX JEAN-MICHEL

RUE DU CHATEAU 10
4540 Amay
BELGIQUE

Administrateur

BERTRAND MARIE-CHRISTINE

RUE D OHA 7
4520 Wanze
BELGIQUE

Administrateur

PETRY MARCEL

RUE HAIE DE LA BRASSINE 10/42
4120 Neupré
BELGIQUE

Administrateur

SPRL NK AUDIT & ACCOUNTANCY (IRE B00814)

BE 0830.036.819
rue du Bois de la Tombe 12
4560 Clavier
BELGIQUE

Représenté directement ou indirectement
par:

KNEIP Nathalie (IREA 02137)
Commissaire

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>135.766.767</u>	<u>123.170.627</u>
Frais d'établissement	5.1	20	929.631	1.000.994
Immobilisations incorporelles	5.2	21	870.355	787.559
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	133.941.992	121.357.122
Terrains et constructions		22	107.410.468	89.623.505
Installations, machines et outillage		23	6.653.496	6.358.985
Mobilier et matériel roulant		24	9.296.378	8.443.747
Location-financement et droits similaires		25	6.948.063	7.617.058
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	3.633.587	9.313.827
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	24.789	24.952
Entreprises liées	5.14	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	24.789	24.952
Actions et parts		284	24.789	24.952
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>55.691.361</u>	<u>52.234.918</u>
Créances à plus d'un an		29	9.715.811	10.142.013
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	9.715.811	10.142.013
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	2.115.483	2.050.612
Stocks		30/36	2.115.483	2.050.612
Approvisionnements		30/31	2.115.483	2.050.612
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	39.653.938	37.424.041
Créances commerciales		40	30.705.445	32.648.087
Autres créances		41	8.948.493	4.775.954
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	3.316.040	2.171.997
Comptes de régularisation	5.6	490/1	890.089	446.255
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	191.458.128	175.405.545

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>34.836.377</u>	<u>32.089.829</u>
Capital	5.7	10	15.880.812	15.939.041
Capital souscrit		100	15.919.187	15.939.041
Capital non appelé		101	38.375	
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	993.862	993.862
Réserve légale		130	993.862	993.862
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	-351.046	-642.047
Subsides en capital		15	18.312.749	15.798.973
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>528.020</u>	<u>442.126</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	528.020	442.126
Pensions et obligations similaires		160		12.364
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5	528.020	429.762
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>156.093.731</u>	<u>142.873.590</u>
Dettes à plus d'un an	5.9	17	107.270.410	101.925.185
Dettes financières		170/4	105.995.386	100.650.161
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172	6.139.186	6.637.084
Etablissements de crédit		173	99.856.200	94.013.077
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176	15.000	15.000
Autres dettes		178/9	1.260.024	1.260.024
Dettes à un an au plus		42/48	48.266.108	40.298.878
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42	11.394.600	10.905.042
Dettes financières		43	12.133.277	4.765.000
Etablissements de crédit		430/8	12.133.277	4.765.000
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	16.163.887	18.638.207
Fournisseurs		440/4	16.163.887	18.638.207
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	6.808.175	4.391.600
Impôts		450/3	1.115.330	2.098.370
Rémunérations et charges sociales		454/9	5.692.845	2.293.230
Autres dettes		47/48	1.766.169	1.599.029
Comptes de régularisation	5.9	492/3	557.213	649.527
TOTAL DU PASSIF		10/49	191.458.128	175.405.545

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	113.987.773	115.397.536
Chiffre d'affaires	5.10	70	106.428.480	107.473.361
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72	196.845	467.840
Autres produits d'exploitation	5.10	74	7.362.448	7.456.335
Coût des ventes et des prestations		60/64	112.293.782	114.452.249
Approvisionnements et marchandises		60	21.738.917	22.549.704
Achats		600/8	21.845.618	22.048.381
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	-106.701	501.323
Services et biens divers		61	27.575.935	28.352.877
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62	53.120.685	52.760.235
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	9.299.978	9.909.344
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	-627.971	-3.980.096
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7	85.894	-27.561
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	1.100.344	4.887.746
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	1.693.991	945.287
Produits financiers		75	968.958	864.893
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	5.11	752/9	968.958	864.893
Charges financières	5.11	65	3.443.510	2.676.111
Charges des dettes		650	3.378.070	2.613.655
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	65.440	62.456
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	-780.561	-865.931
Produits exceptionnels		76	1.514.737	2.112.197
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763	283.332	161.929
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9	1.231.405	1.950.268
Charges exceptionnelles		66	443.175	119.882
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8	443.175	119.882
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	291.001	1.126.384
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	5.12	67/77		
Impôts		670/3		

Ann.

Régularisations d'impôts et reprises de provisions
fiscales**Bénéfice (Perte) de l'exercice** (+)/(-)**Prélèvements sur les réserves immunisées****Transfert aux réserves immunisées****Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter** (+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
77		
9904	291.001	1.126.384
789		
689		
9905	291.001	1.126.384

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-351.046	261.627
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) 9905	291.001	1.126.384
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-642.047	-864.757
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2		45.192
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		45.192
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) 14	-351.046	-642.047
Intervention d'associés dans la perte	794		158
Bénéfice à distribuer	694/6		858.640
Rémunération du capital	694		858.640
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

ANNEXE
ETAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Nouveaux frais engagés

Amortissements

Autres

(+)/(-)

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Dont

Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission
d'emprunts et autres frais d'établissement

Frais de restructuration

Codes	Exercice	Exercice précédent
20P	XXXXXXXXXX	1.000.994
8002		
8003	71.363	
8004		
20	929.631	
200/2		
204		

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	XXXXXXXXXX	822.846
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	320.946	
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	1.143.792	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	XXXXXXXXXX	95.646
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	164.570	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112	13.221	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	273.437	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	870.355	

GOODWILL

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8053P	XXXXXXXXXX	1.975.958
8023		
8033	632.129	
8043		
8053	1.343.829	
8123P	XXXXXXXXXX	1.915.599
8073	43.832	
8083		
8093		
8103	602.381	
8113	-13.221	
8123	1.343.829	
212	<u>0</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	147.051.367
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	2.247.560	
Cessions et désaffectations	8171	1.131.885	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181	20.534.035	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	168.701.077	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8251P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8321P	XXXXXXXXXX	57.427.862
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	4.546.065	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	683.318	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	61.290.609	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	107.410.468	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	44.914.651
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	2.302.794	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182	1.000.729	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	48.218.174	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXX	38.555.666
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	2.008.283	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312	1.000.729	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	41.564.678	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	23	6.653.496	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	35.708.239
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	2.649.501	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	8183		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	38.357.740	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	8243		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	27.264.492
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	1.796.870	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	8313		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	29.061.362	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	9.296.378	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	XXXXXXXXXX	11.405.361
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164		
Cessions et désaffectations	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8184	-1.000.729	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	10.404.632	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8244		
Plus-values au terme de l'exercice	8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	XXXXXXXXXX	3.788.303
Mutations de l'exercice			
Actés	8274	668.995	
Repris	8284		
Acquis de tiers	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8314	-1.000.729	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	3.456.569	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	25	<u>6.948.063</u>	
DONT			
Terrains et constructions	250	6.405.130	
Installations, machines et outillage	251	542.933	
Mobilier et matériel roulant	252		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	XXXXXXXXXX	9.313.827
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	14.854.013	
Cessions et désaffectations	8176	218	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8186	-20.534.035	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	3.633.587	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8256P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8246		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8326P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8276		
Repris	8286		
Acquis de tiers	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	27	3.633.587	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	24.952
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373	163	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	24.789	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284	24.789	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS****Actions et parts**

Valeur comptable augmentée du montant non appelé
Montant non appelé

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis
d'un mois au plus
de plus d'un mois à un an au plus
de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Charges à reporter : contrats fournisseurs
Produits acquis : divers créances

Exercice
889.746 343

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	
100	15.919.187	15.939.041

Modifications au cours de l'exercice
Amortissement de l'apport non rémunéré du CPAS de Huy vers la MRS du Mont-Falise
Souscription du CPAS de Villers-le-bouillet

Codes	Montants	Nombre d'actions
	-58.230	-2.349
	38.375	1.548
	15.818.995	638.120
8702	XXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXX	

Représentation du capital
Catégories d'actions
Parts sociales nominatives et indivisibles de 24.79€ chacune

Actions nominatives
Actions au porteur et/ou dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101	38.375	XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 163/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Provision pour litige pécule de sortie des agents statutaires

Exercice
528.020

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	11.394.600
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	497.898
Etablissements de crédit	8841	10.896.702
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	42	11.394.600
--	----	-------------------

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	33.918.523
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	1.964.539
Etablissements de crédit	8842	31.953.984
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

	8912	33.918.523
--	------	-------------------

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	72.076.863
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	4.174.647
Etablissements de crédit	8843	67.902.216
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	15.000
Autres dettes	8903	1.260.024

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

	8913	73.351.887
--	------	-------------------

DETTES GARANTIES
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières	8921	59.927.933
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	59.927.933
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	9061	59.927.933
--	------	-------------------

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	30.078.898
Emprunts subordonnés	8932	

N°	BE 0237.224.881	C 5.9
----	-----------------	-------

	Codes	Exercice
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	6.637.084
Etablissements de crédit	8962	23.441.814
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	30.078.898

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	1.115.330
Dettes fiscales estimées	450	
Rémunérations et charges sociales		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	5.692.845

	Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION	
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important	
Intérêts d'emprunts à imputer sur 2015	550.334

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS**RÉSULTATS FINANCIERS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Produits frais de rappels

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	695.655	624.558
9126		
	273.155	235.297
6501		
6503	161.461	106.501
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
	60.997	60.653

Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement**Intérêts intercalaires portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Intérêts sur straight loan

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS**Ventilation des autres produits exceptionnels**

Rattrapage exercices antérieurs

Produits exercices antérieurs

Ventilation des autres charges exceptionnelles

Charges relatives aux exercices antérieurs

Exercice
567.593
663.812
442.812

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**Sources de latences fiscales**

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles)
Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	11.357	8.708
9146	2.875.446	1.778.206
9147	9.073.282	9.715.967
9148	1.264	1.264

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	6.948.063
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	
ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES		
LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS		
LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE		

N°	BE 0237.224.881	C 5.13
----	-----------------	--------

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances

Garanties constituées en leur faveur

Conditions principales des garanties constituées

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Conditions principales des autres engagements

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	87.289
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	21.780
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

Etat des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	550	198	352
Temps partiel	1002	733	77	656
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	986	241	745
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	1.004.426	362.771	641.655
Temps partiel	1012	798.508	86.192	712.316
Total	1013	1.802.934	448.963	1.353.971
Frais de personnel				
Temps plein	1021	31.670.429	11.167.554	20.502.875
Temps partiel	1022	21.450.256	2.193.010	19.257.246
Total	1023	53.120.685	13.360.564	39.760.121
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	0	0	0

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	959	233	726
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	1.765.261	443.103	1.322.158
Frais de personnel	1023	52.760.235	13.020.953	39.739.282
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	0	0	0

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)**A la date de clôture de l'exercice****Nombre de travailleurs****Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée	110	505	621	895
Contrat à durée déterminée	111	44	98	98
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0	0	0
Contrat de remplacement	113	7	36	25

Par sexe et niveau d'études

Hommes	120	194	76	242
de niveau primaire	1200	21	16	31
de niveau secondaire	1201	39	30	60
de niveau supérieur non universitaire	1202	101	25	115
de niveau universitaire	1203	33	5	36
Femmes	121	362	679	776
de niveau primaire	1210	18	151	104
de niveau secondaire	1211	64	249	214
de niveau supérieur non universitaire	1212	251	259	419
de niveau universitaire	1213	29	20	39

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction	130	0	0	0
Employés	134	525	597	896
Ouvriers	132	31	158	122
Autres	133	0	0	0

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	556	755	1.018

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise**Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées	150	15	4
Nombre d'heures effectivement prestées	151	28.771	7.719
Frais pour l'entreprise	152	688.107	77.306

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	15	4
151	28.771	7.719
152	688.107	77.306

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	135	297	297
210	49	63	87
211	78	184	176
212	0	0	0
213	8	50	34

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	116	245	243
310	29	46	52
311	76	141	152
312	0	0	0
313	11	58	39
340	0	0	0
341	0	0	0
342	2	0	2
343	114	245	241
350	0	0	0

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	225	5811	843
Nombre d'heures de formation suivies	5802	1.681	5812	7.046
Coût net pour l'entreprise	5803	99.172	5813	265.213
dont coût brut directement lié aux formations	58031	99.172	58131	265.213
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	0	58132	0
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	0	58133	0
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	0	5831	0
Nombre d'heures de formation suivies	5822	0	5832	0
Coût net pour l'entreprise	5823	0	5833	0
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	0	5851	0
Nombre d'heures de formation suivies	5842	0	5852	0
Coût net pour l'entreprise	5843	0	5853	0

RÈGLES D'ÉVALUATION

A. Frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles :

1. Les frais d'établissement et le coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, sont pris en charge, par amortissement, avec application des taux annuels suivants :

- frais d'établissement 20 %
- immobilisations incorporelles : acquisitions antérieures au 01/01/1990 20 %
- acquisitions à partir de 1990 33 %
- immobilisations corporelles : terrains bâtis, constructions et extension 3 %
- immobilisations corporelles : bâtiments préfabriqués 5 %
- gros travaux d'entretien 10 %
- agencement des immeubles 10 %
- travaux de reconditionnement 3 %
- matériel médical 20 %
- matériel médical lourd (si accord Ministère) 10 %
- mobiliers 10 %
- matériel non médical 10 %
- matériel roulant 20 %
- matériel informatique 20 %
- matériel leasing (mobilier, matériel médical et non médical) 20 %
- immobilisations détenues en location-financement (immobilier) 3 %

Lorsque les taux d'amortissement sont de 33 % ou de 3 % par an, ils sont portés, la première année, respectivement à 34 % et 4 %.

En ce qui concerne l'agencement des immeubles, le taux de 3 % passe à 10 % en raison du fait que les investissements consentis à partir de 1990 doivent faire l'objet d'un amortissement spécifique compte tenu de la mise en exploitation du nouvel hôpital, prévue, au plus tard, à l'expiration des dix prochaines années.

2. Pour les maisons de repos acquises de 1994 à 1996, les règles d'évaluation pour la partie " immeuble #? et la partie " Goodwill #? sont les suivantes :

- Immeubles : amortissement en 30 ans, soit 3,33 %
- Goodwill : amortissement en 20 ans, soit 5 %.

Pour les investissements autres qu' " immeubles #? et " Goodwill #? relatifs aux maisons de repos précitées, les taux restent identiques à ceux mentionnés au point 1 ci-avant.

Les intérêts intercalaires de 379 655,28 € relatifs à la construction du nouvel hôpital ne font toujours pas l'objet d'un amortissement.

B. Créances douteuses

En 2015, à l'effet de couvrir l'irrécouvrabilité de certaines créances, il est constitué systématiquement une provision pour certaines créances douteuses équivalente à 0,9 % du chiffre d'affaires pour l'activité B (Hôpital) et de 0,4 % pour l'activité C.

Les irrécouvrables constatés sont prélevés sur cette provision.

C. Provision pour pécule de vacances

Agents nommés à titre définitif et APE : la provision est portée à 92 % de la rémunération du mois de mars de l'exercice suivant.

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL

DE HUY

**Association Intercommunale
Société coopérative à responsabilité limitée**

RAPPORT DE GESTION

2015

Conseil d'Administration du 19 mai 2016

1. Présentation du CHR DE HUY

**CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE HUY
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
SOCIETE CIVILE AYANT EMPRUNTE LA FORME D'UNE SOCIETE
COOPERATIVE A RESPONSABILITE LIMITEE CREEE LE 18 JANVIER 1989**

Statuts arrêtés par l'Assemblée Générale Constitutive du 18 janvier 1989 et modifiés :

par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 1990,
par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04 septembre 1992,
par l'Assemblée générale Ordinaire du 25 juin 1994 qui confirme les modifications intervenues lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 septembre 1993,
par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 1994,
par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 1995,
par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 décembre 1997,
par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2000,
par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2001,
par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 décembre 2001,
par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 décembre 2004,
par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 novembre 2011,
par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 décembre 2011,
par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2015.

Mis en concordance :

par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 1997,
par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 décembre 2000,
par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 décembre 2003 ;
par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} décembre 2006,
par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2007,
par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2009 ;
par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 novembre 2012 ;
par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 décembre 2013.

Associés :

Ville de HUY
Communes de MARCHIN, MODAVE, NANDRIN, WANZE et AMAY
Centre Public d'Aide Sociale de HUY
Centre Public d'Aide Sociale de WANZE
Centre Public d'Aide Sociale de VILLERS-LE-BOUILLET
ETHIAS Assurance
Ecétia
BELFIUS Banque

Organes décisionnels et de contrôle

Assemblée Générale

- Ville de HUY : LALOUX R., DELEUZE A., de GOTTAL A., MAROT J., GELENNE F.
- Commune de MARCHIN : DONJEAN G., PAQUET D., MICHEL J., KINET B., DUMONT V.
- Commune de MODAVE : DUCHENE A., DEMONTY E., LOISEAU C., CAMERINI D., DEFAYS-DAMOISEAU J.
- Commune de WANZE : HAZETTE J-F, OCHELEN A., LHONNAY B., DABEE M., BLAFFART Th.
- Commune de NANDRIN : LECERF-ZUCCA B., BRANDT M., TILMAN Ch., COP E., PIRON J.
- Commune d'AMAY : JAVAUX J-M, CAPRASSE S., FRANCKSON W., BOCCAR D., DE MARCO D.
- C.P.A.S. de HUY : NIZET G., SCIANGUETTA C., CALMANT P., GAILLARD S., WARNOTTE J.
- C.P.A.S. de WANZE : BERTRAND M-Ch., HENDRICKX A., DESSEILLE V., LEMMENS A., ROUXHET Ch.
- C.P.A.S. de VILLERS-LE-BOUILLET : LINSMEAU F., BRASSEUR C., BUSTIN M., COURTOIS-FASSOTTE F., DEPIREUX M.
- ETHIAS : PETRYM.
- BELFIUS Banque
- Ecétia
- Observateur du Conseil médical : Docteur ALAOUI S.
- Secrétaire général : RONVEAUX J-F.

Conseil d'Administration

Président : A. DELEUZE

Vice-présidents : A. de GOTTAL, J-F HAZETTE, B. LHONNAY, J. MAROT

Administrateurs

Ville de HUY : A. DELEUZE, A. HOUSIAUX, Ch. COLLIGNON, J. MAROT, A. de GOTTAL, R. DEMEUSE

Commune de MARCHIN : G. DONJEAN

Commune de WANZE : B. LHONNAY, J-F HAZETTE, TH. BLAFFART

Commune d'AMAY : J-M JAVAUX

Centre Public d'Aide Sociale de HUY : G. NIZET, P. CALMANT

Centre Public d'Aide Sociale de Wanze : M-Ch. BERTRAND

Ethias : M. PETRY

Observateur du Conseil médical : Docteur S. ALAOUI

Secrétaire Général : J-F. RONVEAUX

Directeur Général Médical : Docteur V. FONZE jusqu'au 28/02/2015, Docteur C. LEVAUX à partir du 01/03/2015

Directeur Financier : C. BOVY

Comité directeur « A »

Gestionnaire du patrimoine de l'Intercommunale

Président : A. DELEUZE

Vice-présidents : B. LHONNAY, J-F HAZETTE, A. de GOTTAL, J. MAROT

Administrateurs : G. DONJEAN, A. HOUSIAUX, G. NIZET, M-Ch BERTRAND

Représentant du Conseil médical : Docteur R. MAAMAR, suppléé par les Docteurs S. ALAOUI et P. TRINCO

Directeur Général Médical : Docteur V. FONZE jusqu'au 28/02/2015, Docteur C. LEVAUX à partir du 01/03/2015

Secrétaire Général : J-F. RONVEAUX

Invité : C. BOVY

Comité directeur « B »

Gestionnaire de l'hôpital

Président : A. DELEUZE

Vice-présidents : B. LHONNAY, J. MAROT, J-F HAZETTE, A. de GOTTAL

Administrateurs : G. DONJEAN, A. HOUSIAUX, J-M JAVAUX, Th BLAFFART

Représentant du Conseil médical : Docteur R. MAAMAR, suppléé par les Docteurs S. ALAOUI et P. TRINCO

Directrice du Département Infirmier : V. JADOT

Directeur Général Médical : Docteur V. FONZE jusqu'au 28/02/2015, Docteur C. LEVAUX à partir du 01/03/2015

Directeur Financier : C. BOVY

Secrétaire Général : J-F. RONVEAUX

Comité directeur « C »

Gestionnaire des maisons de repos et de soins et des maisons de repos pour personnes âgées et de toutes initiatives spécifiques relatives aux seniors

Président : A. DELEUZE

Vice-présidents : B. LHONNAY, J. MAROT, J-F HAZETTE, A. de GOTTAL

Administrateurs : G. DONJEAN, A. HOUSIAUX, R. DEMEUSE, Th. BLAFFART, G. NIZET, M-Ch. BERTRAND.

Directeur Général Médical : Docteur V. FONZE jusqu'au 28/02/2015, Docteur C. LEVAUX à partir du 01/03/2015

Secrétaire Général : J-F. RONVEAUX

Invités: Ch. TROLIN, Directeur du secteur 3^{ème} âge ; C. BOVY, Directeur Financier

Collège des contrôleurs aux comptes

Réviseur : N. KNEIP

Comité de rémunération

A. DELEUZE – Président

B. LHONNAY – A. de GOTTAL – J. MAROT – J-F HAZETTE

Services médicaux

Services

- Anesthésie
- Chirurgie générale, viscérale et bariatrique
 - de la main
 - maxillo-faciale
 - neurochirurgie
 - vasculaire
- Chirurgie orthopédique et traumatologie

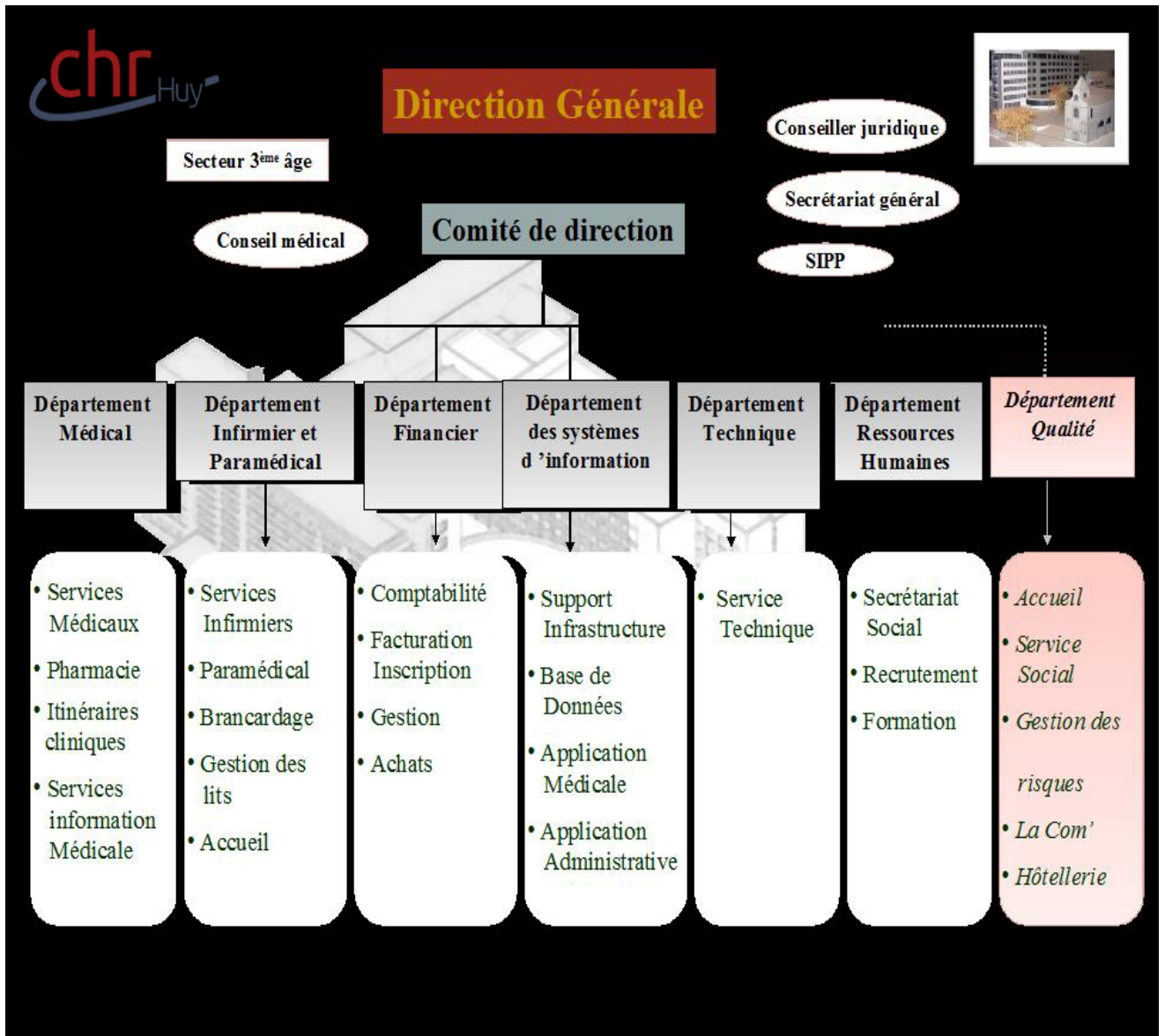
Chefs de service

Dr. V. ROUSSEL
Dr. M.J. LEGRAND

Dr. J. COLINET

- de la main
 - du sport
 - Cardiologie
 - Dermatologie
 - Dentisterie
 - Dialyse
 - Gériatrie
 - Gastro-entérologie
 - Gynécologie
 - Hémato-oncologie
 - Laboratoire de biologie clinique
 - Médecine interne générale
 - rhumatologie
 - Médecine nucléaire
 - Médecine physique
 - Neurologie
 - Ophtalmologie
 - ORL
 - Pédiatrie
 - Pneumologie
 - Psychiatrie
 - Radiologie
 - Fonction des soins intensifs
 - Urgences
 - Urologie
- Dr. M. DELFORGE
Dr. Cl. FRANCHIMONT
Mr. M. GUIOT
Dr. E. GODON
Dr. C. GHITA
Dr. A. FLORIANI
Dr D. LEONARD
Dr M REGINSTER
Mr. E. WANET
Dr. A. FLORIANI
- Dr. A. BARRETO DOS SANTOS
Dr. Cl. MARESCAUX
Dr. K. WINDHAUSEN
Dr. B. TRIGAUX
Dr. PH. LISMONDE
Dr.M. IORDASCHESCU
Dr. N. GARZANITI
Dr. S. SARTORI
Dr. A. REMONT
Dr. Ch. LEVAUX
Dr. P. TRINCO
Dr. V. KEPPEPNE

Organigramme



Organes statutaires et de consultation

L'Assemblée Générale

Au cours de l'exercice 2015, l'assemblée générale des actionnaires s'est réunie trois fois.

L'Assemblée Générale extraordinaire du 2 juin 2015 :

- A acté l'adhésion du CPAS de Villers-le-Bouillet au Capital C de l'intercommunale suite à la proposition du Conseil d'Administration du 28 avril 2015 ;
- A modifié ses statuts.

L'Assemblée Générale ordinaire du 25 juin 2015 :

- A pris acte, examen et a approuvé:
 - le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2014;
 - le compte pour l'exercice 2014, du bilan, le compte de résultats de chacune des activités de l'intercommunale ainsi que le compte consolidé ;
 - le rapport du Réviseur;
 - la prise de participation au capital des sociétés conformément à l'article L 1512-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
 - la décharge de leur mandat de gestion à donner aux administrateurs pour l'exercice 2014;
 - la décharge de leur mandat de contrôle à donner au Réviseur pour l'exercice 2014.

L'Assemblée Générale ordinaire du 18 décembre 2015 :

- A approuvé, conformément à l'article L1523-14, 2° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation le plan stratégique 2014-2016.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises au cours de l'année 2015.

En matière de personnel, il prit les décisions suivantes :

- Il nomma 6 agents de la résidence « Grandgagnage » à titre définitif à la date du 1^{er} septembre 2015;
- Il nomma une infirmière graduée à titre définitif à temps plein à la date du 1^{er} juillet 2015;
- Il nomma une infirmière graduée à 1/3 temps à la date du 1^{er} janvier 2016;
- Il nomma 22 agents à titre définitif à la date du 1^{er} octobre 2015;
- Il proposa un document relatif au principe de neutralité des agents d'un service public dans l'exercice de leur fonction ;
- Il proposa l'attribution des titres-repas pour l'année 2016.

En matière financière,

- Il arrêta, pour l'exercice 2014 :

- les règles d'évaluation;
- le bilan et le compte de résultats de chacune des trois activités de l'intercommunale ainsi que le compte consolidé;
- le rapport de gestion, soumis à l'Assemblée Générale ordinaire en application de l'article 36, § 1 des statuts et de l'article L 1512-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;
- Il proposa, à l'Assemblée Générale ordinaire, le rapport spécifique de la prise de participation au capital des sociétés conformément à l'article L 1512-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- Il proposa, à l'Assemblée Générale, l'application du Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et arrêta, conformément aux articles L1523-16, alinéa 7 et L1523-13, § 4, alinéa 2 du CDLD relatif à l'arrêt du plan stratégique 2014-2016 ;
- Il prit acte du procès-verbal, approuvé, des séances des Comités restreints de gestion réunis entre le 3 avril 2015 et le 16 octobre 2015 ;
- Il prit acte de la vente de la « Royale Résidence » ;
- Il désigna le représentant du CHR de Huy au sein de l'ASBL « Habitations Protégées de Wareme et d'Aywaille »
- Il arrêta le budget des activités A, B et C pour l'exercice 2016.

En matière de direction générale,

- Il proposa, à l'Assemblée Générale, l'adhésion du CPAS de Villers-le-Bouillet au Capital C de l'intercommunale ;
- Il admit, en qualité de nouvel associé, le CPAS de Villers-le-Bouillet ;
- Il conclut une convention relative à la prise en charge de coût des dettes découlant, dans le chef du CPAS de Huy, de la constitution de l'intercommunale du CHR de Huy ;
- Il conclut une convention relative à la prise en charge, par la commune de Wanze, des frais destinés à couvrir les coûts des terrains mis à disposition de l'association Intercommunale CHR de Huy ;
- Il proposa, à l'Assemblée Générale extraordinaire du 2 juin 2015, la modification des statuts de l'intercommunale CHR de Huy ;
- Il approuva l'attribution pour la création du nouveau site internet du CHR de Huy.

Les Comités restreints de gestion

Le Comité directeur « A » s'est réuni 18 fois.

Ses décisions concernent les activités couvertes par le capital A, à savoir : promouvoir la création, l'acquisition, la construction d'institutions médico-sociales nécessaires aux besoins des associés, tels que : hôpitaux, cliniques, polycliniques, maternités, centres de santé, maisons de repos et de soins, maisons de repos, crèches et toutes initiatives spécifiques relatives aux seniors.

Le Comité directeur « B » s'est réuni 18 fois.

Ses décisions concernent la gestion et l'exploitation du CHR de Huy, les œuvres en faveur du personnel et des hospitalisés et la coopération inter hospitalière au niveau régional, fédéral et international.

Le Comité directeur « C » s'est réuni 18 fois.

Ses décisions concernent les activités de gestion et l'exploitation de maisons de repos et de soins et des maisons de repos pour personnes âgées et de toutes initiatives spécifiques relatives aux seniors.

Le Conseil médical

Au 1^{er} janvier 2015, le Conseil médical était composé comme suit :

Président :	Monsieur Eric WANET
Vice-présidente :	Docteur Amélia BARRETO DOS SANTOS
Membres :	Docteur Bernard TRIGAUX Docteur Rachid MAAMAR Docteur Slimane ALAOUI Docteur Quentin LOMMEL Docteur Pascal TRINCO Docteur Alain POSTAL Docteur Jean-Luc PETERS Docteur Pierre SACRE
Secrétaire :	Docteur Eric GODON

Le Conseil médical s'est réuni 11 fois durant l'année 2015.

1. Le Conseil médical a émis un avis favorable sur tous les dossiers suivants pour lesquels un avis leur a été demandé par le Pouvoir Organisateur :
 - prolongation des conventions d'autorisation pour une durée indéterminée de 8 praticiens,
 - prolongation des conventions d'autorisation pour une nouvelle année probatoire de 2 praticiens,
 - prolongation des conventions d'autorisation pour une durée équivalente à la fin de leur formation de 5 praticiens,
 - prolongation de l'activité de 7 praticiens atteints par la limite d'âge,
 - réduction de l'activité de 2 praticiens,
 - entrée en fonction de 34 praticiens,
 - renouvellement du mandat de 4 chefs de service,
 - désignation de 7 étudiants en médecine pour effectuer des gardes au service des urgences pendant la période des vacances scolaires 2015,
 - désignation d'un prestataire à un poste de chef de service,
 - demande d'un prestataire de poursuivre une activité de garde de soins intensifs en tant que consultant hospitalier,
 - accès au dossier médical informatisé de l'institution par les médecins pathologistes du CARAD.

2. Il a pris connaissance :

- de l'arrêt de l'activité de 11 praticiens,
- de la démission d'un praticien d'un poste de chef de service,
- de l'ouverture de consultations privées de 3 prestataires,
- concernant les conventions et collaborations avec d'autres institutions :
 - des trois conventions relatives au programme de soins AVC,
 - de l'avenant à la convention de collaboration du service d'oncologie du 20/04/2015,
 - de la convention de collaboration concernant l'exploitation d'un scanner pet,
 - de l'adhésion au projet de réseau Pédiatrie,
 - de l'échéance de la convention liant le CHR de Huy et le CHR de la Citadelle en matière d'auto-dialyse,
 - du projet de collaboration du CHR de Huy avec ASODEP,
- concernant les services du CHR de Huy :
 - des prestations de garde au service de dentisterie,
 - de la charte de fonctionnement du bloc opératoire,
 - du règlement d'ordre intérieur de l'Unité de Chirurgie et d'Anesthésie ambulatoire de l'Hôpital de Jour Chirurgical,
 - des conditions d'inscription des patients aux consultations et au service des urgences,
 - de la réorganisation de l'activité d'onco-hématologie au CHR de Huy,
 - du refus d'agrément 2014 pour la Clinique du Sein satellite,
 - de la finalisation du statut des soins intensifs,
 - de la reconnaissance de l'agrément IRM,
 - de la fermeture temporaire de 5 lits de soins intensifs médicaux,
 - de la proposition de l'évolution du service de cardiologie,
 - de l'évolution de l'activité de polysomnographie,
- concernant les comités et groupes de travail :
 - de la nouvelle composition et du fonctionnement du Comité d'Ethique,
 - de la composition des membres des groupes de travail "Sortie des patients avant 11 heures" et "Réforme de l'accueil",
 - de la cellule de crise du service cardiologie,
- concernant les autres points :
 - de la modification du statut d'un médecin,
 - de la modification du titre de "médecins responsables" en celui de "chefs de service" pour les hôpitaux de jour chirurgical et non chirurgical,
 - de la liste des résidents pour l'année académique 2015-2016,
 - de la récupération des heures supplémentaires du personnel infirmier et médico-technique,
 - du protocole de signature légalisée dans le cadre de prescriptions hospitalières et électroniques,
 - des droits, devoirs et moyens d'action du Conseil médical au sein d'une institution hospitalière,
 - de la visite d'inspection pour l'agrément 2015-2020,
 - du bilan financier du compte du Conseil médical et des frais engendrés par les activités scientifiques,
 - de la récupération des irrécouvrables,
 - de l'agenda des séances du Conseil médical du second semestre 2015 et du premier semestre 2016,
 - du rapport annuel de gestion relatif au Conseil médical pour l'année 2014,

3. Dans le cadre du projet Qualité Médicale, ils ont entendu le/la chef de service des spécialités suivantes : anesthésiologie, urologie, laboratoire de biologie clinique, médecine nucléaire et ophtalmologie.
4. Ils ont émis un avis défavorable à la candidature d'un prestataire.
5. Les différentes commissions (financière, investissements, scientifique) créées par le Conseil médical se sont régulièrement réunies durant l'année 2015.
6. Aucune Assemblée Générale des médecins ne s'est tenue en 2015.
7. Quatre réunions scientifiques ont été organisées pour les médecins généralistes et spécialistes, et pour les paramédicaux de la région de Huy-Waremme, avec la collaboration des différents services médicaux, du département des soins infirmiers et du service social.

Les thèmes discutés étaient :

- 5 février 2015 : Hypertension artérielle
- 8 mai 2015 : 5^e Symposium de Médecine aiguë
- 4 juin 2015 : Le don d'organe
- 10 octobre 2015 : La prise en charge de la douleur chronique

En outre :

- Février 2015 : Participation du CHR de Huy à l'étude mondiale de prévalence ponctuelle sur l'usage des antibiotiques et la résistance dans les Hôpitaux
- 23 avril 2015 : Rencontre médecins généralistes & hospitaliers
- 12 octobre 2015 : Participation du CHR de Huy à la journée contre la douleur

Le Comité de concertation pour la prévention et la protection au travail (CCPPT)

En application de l'article 65 de la loi du 04 août 1996, le comité a essentiellement pour mission de rechercher, de proposer tous les moyens et de contribuer activement à tout ce qui est entrepris pour favoriser le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.

Ceci consiste à émettre un avis préalable, à donner un accord préalable, à développer des propositions, à avoir un droit d'information, à désigner une délégation et à avoir quelques compétences spécifiques.

Afin de remplir ses missions, le comité s'est donc réuni à 5 reprises durant l'année 2015.

Il a pu examiner les matières suivantes :

- Commission de Reclassement – avis émis par le SEPPT – examen et discussions
- Mise en place d'un service de gardiennage interne
- Ecartement prophylactique – philosophie générale – décision
- Formation EPI d'agents du service des urgences et d'infirmiers en chef
- Plan annuel d'action 2014 – suivi

- Plan annuel d'action 2015 et plan quinquennal
- Rapports d'évaluation des conditions de travail suite aux visites des services effectuées par la médecine du travail
- Rapports bimestriels du SIPPT
- Mise à disposition des services de stérilisation et du laboratoire d'un appareil d'appel d'urgence
- Retrait du port du dosimètre pour le service des urgences et le laboratoire
- Procédure relative aux droits d'accès aux caméras de surveillance
- Travaux de reconditionnement et de reconstruction de l'hôpital – présentation des plans de la réa-médecine, du laboratoire de bactériologie et du service de pédiatrie
- AR du 5 juillet 2006 concernant la désignation ainsi que la qualification professionnelle du conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses – désignation d'un conseiller ADR externe
- Analyse des résultats sur l'enquête réalisée par le SPMT/Arista concernant la charge psychosociale et examen des propositions d'amélioration.
- Mise à disposition d'une trousse complète de secours pour les ateliers du département technique, du secteur 3^{ème} âge ainsi que la cuisine
- Achat de sabots et polars pour les agents de la pharmacie

Préface



En cette année 2015, le Centre Hospitalier Régional de Huy a pu concrétiser les objectifs opérationnels qu'il s'était fixés, à savoir l'ouverture en fin d'année de l'ancien bâtiment Godelet, dorénavant appelé « Bâtiment B », l'ouverture de la pédiatrie complètement rénovée au 3^{ème} étage du bâtiment Reine Astrid, dorénavant appelé « Bâtiment A », et le début de la construction de la galerie de liaison entre les 2 bâtiments principaux. L'objectif initial de fin des travaux en 2018 est maintenu, malgré l'incertitude qui pèse actuellement sur le financement régional des travaux de reconditionnement.

L'année 2015 a également vu un changement à la Direction Générale Médicale : le Docteur Victor Fonzé a pris fin février une retraite bien méritée. Il a été remplacé par le Docteur Christophe Levaux, qui exerçait déjà en tant que Directeur Médical Adjoint. Nul doute que son dynamisme aura un effet positif sur l'institution.

D'un point de vue financier, une légère perte de 11.000 euros est à acter pour l'activité hospitalière, mais le bénéfice cumulé reste positif à 29.000 euros. Le secteur 3^{ème} âge poursuit sa réduction progressive du déficit cumulé, avec un bénéfice de 302.000 euros pour l'exercice 2015.

Au niveau des maisons de repos, 2015 a vu l'entrée dans le capital du CPAS de Villers-Le-Bouillet, suite à la reprise de l'activité de la Résidence du Grandgagnage située à Vaux-Borset. Le secteur est maintenant composé de 421 lits MRS/MRPA.

Rapport d'activité des départements

1. Département des Ressources Humaines

Globalement en 2015, l'effectif de l'intercommunale s'établit comme suit :

- **705,18 ETP** payés pour l'activité B « Hôpital », dont 61,93 % de personnel soignant.
- **188,93 ETP** payés pour le secteur 3^{ème} âge « MRS-MRPA », dont 80,18 % de personnel soignant.

L'évolution du nombre d'agents (ETP) sur les 8 dernières années est la suivante :

<u>Activité B : Hôpital</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Service accueil	19,07	18,59	18,57	19,12	20,41	19,51	20,54	21,19
Service communication	3,00	3,99	4,65	4,73	5,19	4,96	4,50	4,52
Département des soins infirmiers	422,66	419,36	427,13	435,82	437,45	434,93	438,83	441,96
Département des ressources humaines	8,60	9,63	9,50	11,10	10,28	8,90	8,48	8,98
Département financier	17,32	17,94	20,14	21,52	21,34	21,34	21,72	20,88
Service hôtellerie	70,17	65,77	65,78	66,93	67,52	67,77	71,76	73,77
Service d'information médicale	35,56	37,16	37,40	37,45	37,94	38,79	40,13	39,57
Département informatique	9,96	10,54	12,33	12,56	14,51	16,56	16,52	18,76
Service investissements-achats	8,34	8,61	8,75	8,88	9,63	9,67	9,58	9,61
Service psychologie	2,44	3,25	2,99	2,78	3,52	3,08	3,10	3,10
Service SHELTA	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,08	1,49	1,44
Département technique	38,01	36,87	37,26	35,37	36,16	35,86	37,64	38,27
Direction générale	2,98	3,00	3,20	2,20	2,20	2,30	2,50	2,17
Officine hospitalière	11,63	11,62	12,05	13,40	13,76	14,47	15,35	15,46
Secrétariat général	5,84	5,73	6,83	5,74	5,51	5,61	5,54	5,50
Total :	656,55	653,06	667,57	678,61	686,43	684,83	697,69	705,18

<u>Activité C : MRS-MRPA</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
M.R.S. Mont Falise	41,99	41,81	40,44	40,11	42,33	42,63	42,85	41,63
M.R. Résidence Les Crépalles	13,54	14,00	13,85	13,70	13,12	12,04	12,42	23,40
M.R. Résidence Royale	12,23	12,37	12,44	11,99	12,68	12,75	10,94	0,00
M.R. Résidence Amandine-Avelines	26,27	25,02	25,06	24,32	25,10	27,76	31,30	37,12
M.R. Prés-Brion	41,20	43,01	45,47	46,20	49,88	53,43	55,15	55,42
M.R. Résidence Isabelle	22,89	23,62	23,85	23,79	23,75	24,21	25,29	24,99
Résidence Service des Prés-Brion	0,50	0,46	0,14	0,37	0,50	0,55	0,59	0,50
Total :	158,62	160,30	161,25	160,48	167,37	173,37	178,54	188,93

Les priorités du département des Ressources Humaines en 2015 ont été les suivantes :

- *Mise en place des chèques repas électroniques en date du 1^{er} octobre 2015*

Afin de faciliter le passage aux chèques repas électroniques et répondre correctement au questionnement de chacun, le département des ressources humaines a organisé deux séances d'information en collaboration avec la société Edenred.

➤ *Nouveaux outils informatiques*

Suite à une inspection des Lois Sociales, une nouvelle version du logiciel horaire doit être implémentée, permettant la mise en place d'un nouveau paramétrage des dispositions applicables aux horaires variables. Le développement d'un « Intra DRH » est également à l'étude, permettant ainsi aux agents de l'institution de visualiser les différents compteurs des prestations réalisées avec une consultation à distance des horaires via un intranet.

➤ *Gestion des Ressources Humaines*

Les évaluations ont été réalisées dans les services suivants : dialyse, réanimation chirurgicale, dentisterie poly B et Mont Falise, hémato-oncologie.

Au niveau des formations, pour permettre les évolutions de carrière prévues dans le nouveau statut, l'élaboration d'un catalogue a démarré en juin 2015. Les données du personnel ont également été introduites dans l'application 180° du C.R.F.

En collaboration avec le S.P.M.T, une procédure de distribution, d'information et de récolte des données nécessaires à l'analyse de la charge psycho-sociale a été réalisée. Un compte rendu des résultats sera effectué en 2016.

Comité de Concertation de Base

En application de l'arrêté royal du 28 septembre 1984 portant exécution à la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats relevant de ces autorités, le Comité de Concertation de Base s'est réuni cours de l'année 2015.

Au 1^{er} janvier 2015, sa composition était la suivante :

Délégation de l'autorité :

Président : Monsieur A. DELEUZE

Administrateurs : Messieurs T. BLAFFART, A. HOUSIAUX, Madame A DESTEXHE et Monsieur J. MAROT

Directeur général médical : Dr. V. FONZE

Secrétaire général : Monsieur J.-F. RONVEAUX

Techniciens de l'autorité : Mesdames N. DATTOLI et V. JADOT

Secrétaire de séance : Monsieur T. WOZNIAK

Délégation des organisations syndicales :

C.G.S.P. : Madame Cl. DORN, Messieurs D. ROMMES, L. LONCIN et J.-M. DE LEVAL

S.L.F.P. : Madame N. DELBROUCK

C.S.C. S.P. : Mesdames L. CLOOSTERMANS, S. VAN INGELGEM, M.-P. DETHIER et L. MALULU MINZENGE

L'autorité et les organisations syndicales peuvent se faire assister d'experts lors des réunions du Comité.

Le Comité de concertation de base a émis un avis favorable sur la proposition de l'autorité relative à :

Règlement de travail

- Création d'une nouvelle pause horaire pour le service Diététique
- Création d'une nouvelle pause horaire pour le service de l'Accueil
- Création d'une nouvelle pause horaire pour le service de la Physiothérapie- Kinésithérapie
- Création d'une nouvelle pause horaire pour le service de Réanimation Chirurgicale
- Création d'une nouvelle pause horaire pour la policlinique D (Andenne)
- Création d'une nouvelle pause horaire pour le département Hôtellerie – Entretien ménager
- Création d'une nouvelle pause horaire pour le pour la Résidence des Grandgagnage – service cuisine et hôtellerie
- Création de nouvelles pauses horaires pour le service de Réanimation Médicale
- Création de nouvelles pauses horaires pour le service des Urgences
- Mise à jour du règlement de travail dans le cadre de la nouvelle législation portant sur le harcèlement moral

Inspection des Lois Sociales

- Visite du 9 septembre 2015 – Information et rapport
- Visite du 10 novembre 2015 - Information

Charge psychosociale

- Charge psychosociale – analyse de la charge psychosociale - information

Maribel Social

- ORPSS : fixation des critères de répartition des moyens financiers pour l'occupation de remplacement en compensation de l'octroi de congés supplémentaires à certaines catégories de personnel pour l'année 2015

Appels internes et externes

- Appel interne et externe en vue de désigner par promotion / de recruter une (e) infirmière en chef pour le Résidence Les Prés Brions.
- Appel interne et externe en vue de désigner par promotion / de recruter une (e) informaticien(ne) licencié(e) - Responsable de cellule
- Appel interne en vue de désigner par promotion un ouvrier qualifié
- Appel interne en vue de désigner par promotion un infirmier en chef pour le service de Pédiatrie

Heures supplémentaires

- Heures supplémentaires du département infirmier – Etat des lieux

- Situation dans les MR/MRS par site et catégorie de personnel

Divers

- Budget 2015 – Présentation par Monsieur C. BOVY, Directeur financier
- Valorisation de la formation gardiennage
- Présentation de l'accord SWAP
- RGB
- Nomination 2015
- Financement du 3^{ème} volet MRPA/MRS
- Evolution du nombre de statutaire dans le cadre du financement fédéral et du pacte pour une Fonction Publique Solide et Solidaire
- Présentation des comptes de l'année 2014 par Monsieur C. BOVY, Directeur financier
- Chèques repas électronique – Information – Séances de distribution et modalités pratiques

Comité Particulier de Négociation

En application de l'arrêté royal du 28 septembre 1984 portant exécution à la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats relevant de ces autorités, le Comité Particulier de Négociation s'est réuni au cours de l'année 2015.

Au 1^{er} janvier 2015, sa composition était la suivante :

Délégation de l'autorité :

Président : Monsieur A. DELEUZE

Administrateurs : Messieurs T. BLAFFART, A. HOUSIAUX, Madame A DESTEXHE et Monsieur J. MAROT

Directeur général médical : Dr. V. FONZE

Secrétaire général : Monsieur J.-F. RONVEAUX

Techniciens de l'autorité : Mesdames N. DATTOLI et V. JADOT

Secrétaire de séance : Monsieur T. WOZNIAK

Délégation des organisations syndicales :

C.G.S.P. : Madame Cl. DORN, Messieurs Y. GERADON, L. LONCIN et J.-M. DE LEVAL

S.L.F.P. : Madame N. DELBROUCK

C.S.C. S.P. : Mesdames L. CLOOSTERMANS, D.ROSE, S. VAN INGELGEM, M.-P. DETHIER et L. MALULU MINZENGE

L'autorité et les organisations syndicales peuvent se faire assister d'experts lors des réunions du Comité.

Les dossiers suivants ont été traités pendant l'année 2015.

Statut administratif et pécuniaire

Interprétation du statut

- Congés pour prestations réduites en cas de maladie ou infirmité (mi-temps médical) ou maladie chronique – proposition de l’Autorité

Titres-repas

- Prolongation du protocole d’accord du 18 novembre 2009
- Attribution des titres repas pour l’année 2016- Protocole d’accord

Principe de Neutralité

- Principe de neutralité des agents d’un service public dans l’exercice de leur fonction – Proposition de l’Autorité- Protocole d’accord

2. Département des Systèmes d’Information

En 2015, le D.S.I a poursuivi sa mission de stabilisation de l’infrastructure, de migration des anciennes applications GIPS et de développement des nouvelles applications dans GiNET.

Infrastructure / helpdesk

Le helpdesk a résolu plus de 3.200 incidents en 2015. Plus de 700 demandes de service ont également été prises en charge.

Les projets 2015 de l’équipe infrastructure ont été les suivants :

- Infrastructure publique : changement du firewall, migration des serveurs, mise en place de la technologie de translation d’adressage pour améliorer la sécurité.
- Mises à jour de l’infrastructure pour certains services : nouveaux serveurs pour la pharmacie et installation du robot, serveur PEPS pour les maisons de repos, nouveau serveur RXM
- Infrastructure virtualisée : mise à jour des serveurs virtualisés (hardware et software), des systèmes d’exploitation des serveurs DB et du logiciel de sauvegarde.
- Interventions sur le réseau : migration de la téléphonie, mise à jour des serveurs de stockage, déménagement de services, mise en production du nouveau système de vidéo conférence, démantèlement de la salle informatique HRA, migration des bases de données Oracle sur les nouveaux serveurs, déploiement du Wifi à la polyclinique d’Andenne.

Développement administratif

Les services suivants ont pu bénéficier de nouveaux développements en 2015 :

- Information médicale : écran d'import d'un séjour, création des bandes RCM, reconnaissance vocale en radiologie, automatisation des déclarations de documents dans le cadre du RSW
- Comptabilité : écran de traitement des factures fournisseurs hors stock, modification des écrans de contentieux patient, intégration dans les VCS des prépaiements en dentisterie.
- Facturation : communication avec les organismes assureurs non mutuelles, développement de la communication avec la plateforme eHealth pour l'échange des données avec les mutuelles, MediPrima (communication avec les CPAS), création de la nouvelle facture.
- Pharmacie : création du schéma ASPRO (nouveau logiciel de pharmacie), reprise des données, signalétiques des produits, interfaçage du robot, écrans de paramétrisation et d'interfaçage divers.
- Accueil : nouvel écran d'admission
- DRH : adaptation du logiciel horaires, maintenance du logiciel Arno

Développement médical

- Développement de la prescription médicale informatisée
- Dossier patient : développements divers pour la lettre de sortie (migration d'ePPOCRATIC, lettre type,...), développements pour les urgences (UREG, arbre sous GiNET, module infirmier spécifique aux urgences sous GiNET)
- New Sax : formation du personnel infirmier, amélioration du dossier infirmier.
- Gestion des lits : développement du nouvel écran, gestion des déménagements.
- ORLine : mise à jour vers la nouvelle version et configuration du serveur.

3. Département Médical

a) Services médicaux

Le corps médical est constitué de 188 médecins.

En 2015, l'équipe médicale s'est vue renforcée par l'arrivée de 21 nouveaux prestataires :

Janvier 2015 : Dr LURSON Sabine, psychiatre

Février 2015 : Dr PETIT Jonathan, anesthésiste – intensiviste

Mars 2015 : Dr MINON Anne-Laurence, O.R.L
Dr DESFONTAINES Philippe, neurologue
Dr THIBAUT Annick, pneumologue

Dr CHOÏ Patrick, anesthésiste – intensiviste

Avril 2015 : Dr DEVILLERS Hélène, anesthésiste
 Dr ANTOCI Maria, anesthésiste
 Dr COLLIGNON Joëlle, oncologue
 Dr GENNIGENS Christine, oncologue
 Dr GONNE Elodie, assistante oncologue
 Dr FRERES Pierre, assistant oncologue

Juin 2015 : Dr VAN WYNSBERGHE Jehanne, pédopsychiatre

Juillet 2015 : Dr REUTER Gilles, neurochirurgien

Septembre 2015 : Dr TATARU Daniela, anesthésiste

Octobre 2015 : Dr BUCCOLERI Priscillia, psychiatre
 Dr FREDERIC Stephan, pharmacien biologiste
 Dr REMONT Laurent, ophtalmologue
 Dr ROBERTI Alexandra, O.R.L
 Mr ROLAND Christopher, dentiste
 Mr GUSTIN Thomas, dentiste

Le service des urgences a pour sa part recruté 3 médecins salariés : Dr BERTRAND Thibaut, Dr BORN Benjamin, Dr GERNAY Marie. Ont été également recrutés 6 étudiants salariés en juillet 2015 : CESTER Luca, DRAGO Livio, KEMPENEERS Damien, LEMPEREUR Olivier, MODAVE Julia, NGUYEN TRUNG Mai Linh, SCHANK Alexander.

Les chiffres clés des activités hospitalière et ambulatoire sont repris dans le tableau ci-dessous :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Journées facturées	76.079	73.532	74.937	72.838	73.273	71.385	71.575	69.961
Admissions hospitalières	9.825	9.590	9.832	10.026	10.006	9.671	9.820	9.579
Durée moyenne de séjour	7,6	7,59	7,25	7,16	7,06	7,04	7,03	6,97
Admissions ambulatoires	202.313	207.614	209.754	216.196	216.829	214.381	218.174	217.130
Admissions hôpital de jour	8.765	9.114	9.485	9.604	9.334	9.822	9.593	9.094
Admissions aux urgences	25.363	25.495	24516	25.790	25.740	25.588	26.541	28.134
Naissances	562	541	550	552	528	449	471	443
Dialyse rénale	11.654	10.692	10.121	10.564	11.491	11.905	12.124	12.275
Dialyse péritonéale (en semaines)	266	64	305	251	260	387	471	416
Endoscopie + PHmétrie	3.727	3.836	3.779	4.338	4.531	4.824	4.964	4.874
Angiographie	268	238	261	239	186	126	54	69
Coronarographie	457	465	377	350	330	136	113	86
R.M.N.	3.888	4.071	5.053	4.821	7.082	7.141	7.996	7.873
Scanner	14.542	15.549	16.092	15.788	15.558	16.323	17.981	18.505
SMUR	1.292	1.295	1.205	1.272	1.315	1.342	1.239	1.564
Gamma caméra	6.336	7.056	6.818	6.430	5.169	5.144	4.960	4.629
Bloc opératoire	10.498	11.364	11.945	12.865	13.097	13.045	13.052	14.612

b) Service d'information médicale

1. Le SAMI (Service d'Archivage Médical Informatisé)

Outre leur travail quotidien d'indexation et de digitalisation des documents qui composent le dossier médical et le dossier infirmier, les employés de ce service, en étroite collaboration avec l'assistante de direction du SIM (Service d'Information Médicale), ont traité 357 demandes extérieures de dossiers médicaux.

La numérisation d'une partie des microfilms a commencé en 2015. Elle permettra à terme de centraliser l'ensemble du dossier médical du patient dans son DPI.

2. Le Secrétariat Médical

L'implémentation du nouveau programme informatique de secrétariat médical (Dactynet) a vu sa finalisation en avril 2015 avec les services médicaux suivants : cardiologie, gastro-entérologie, dermatologie, rhumatologie, ophtalmologie, oncologie, pneumologie et néphrologie.

La reconnaissance vocale a été mise en route au service d'imagerie médicale en février 2015. En trois mois d'utilisation, on constate une nette diminution du nombre de protocoles en attente de dactylographie : de 3.906 protocoles, on est passé à 531 protocoles. Son implémentation sera poursuivie en 2016 dans les services de gastro-entérologie et de médecine nucléaire.

Pour les médecins qui le souhaitent, une automatisation de leurs lettres de sortie d'hospitalisation est réalisable au départ d'une application du DPI permettant un encodage structuré des données. Plusieurs services tels que la cardiologie, la pneumologie, la néphrologie, la gériatrie et les soins intensifs utilisent déjà cette application. Le principal avantage de ce système est que le prestataire remplit les informations au cours du séjour du patient et peut générer la lettre de sortie dès la fin du séjour de ce dernier.

La combinaison de ces avancées techniques et organisationnelles a permis une diminution significative des délais d'envoi des protocoles médicaux pour l'ensemble des spécialités médicales, ce qui nous permet d'atteindre des délais d'envoi des protocoles médicaux concurrentiels et de nous inscrire dans une démarche de qualité à laquelle le patient, les médecins généralistes et les cliniciens doivent pouvoir accorder leur confiance.

3. Le RHM

Dans le cadre de la nouvelle codification en ICD-10-BE, les codificateurs ont suivi diverses formations tout au long de l'année 2015. De plus, des séances d'information à destination des prestataires intra-muros ont été organisées. Ces séances regroupaient les médecins d'une même spécialité afin de leur communiquer les précisions requises dans les lettres de sortie d'hospitalisation en vue d'une codification RCM optimale en ICD-10-BE. Il s'agissait également

de sensibiliser le corps médical à cette nouvelle nomenclature qui requiert davantage de précision d'un point de vue anatomique et physiologique. La première séance s'est tenue en décembre 2015 avec l'équipe de chirurgie orthopédique. Ces séances seront poursuivies dans le courant du 1er semestre 2016.

L'année 2015 fut une année de transition qui devait permettre aux hôpitaux d'assurer la formation des codeurs. Par conséquent, les séjours codés en 2015 n'interviendront pas dans le calcul de l'activité justifiée et donc dans la détermination du B1 et du B2 pour le BMF 2018.

c) Service pharmacie

1. Missions principales

- Préparation et fabrication de médicaments non stériles et stériles.
- Distribution individualisée de médicaments
- Approvisionnement, stockage et conservation adéquate des médicaments
- Organisation de la documentation et l'information médico-pharmaceutique
- Facturation des médicaments et du matériel implantable aux patients et aux organismes assureurs
- Gestion des commandes et achats : commandes, réception, approbation des factures fournisseurs, sorties des médicaments et du matériel de synthèse vers les différentes unités de soins et services techniques
- Elaboration de rapports de gestion
- Elaboration des budgets et des suivis budgétaires
- Suivi du financement de la forfaitarisation de la pharmacie
- Analyse financière liée à la gestion de la pharmacie
- Choix des fournisseurs de médicaments et du matériel
- Participation aux marchés publics relatifs aux produits non stériles et stériles
- Gestion du personnel propre à la pharmacie

2. Participation aux réunions

- Comité médico-pharmaceutique
- Comité du matériel médical
- Equipe nutritionnelle
- Comité d'éthique
- Groupe de gestion des antibiotiques
- Comité d'hygiène hospitalière
- Groupe soins de plaie
- Groupe hématologie et hémovigilance

3. Suivi de projets en 2015

- Nouvelle application de gestion de la pharmacie : le projet est planifié sur une période de 2 ans et doit être en production au plus tard le 31 décembre 2016. Il est découpé en 9 phases.
- Organisation de la nouvelle pharmacie : le déménagement du service a eu lieu fin novembre 2015. Un robot de stockage a également été acquis dans le but d'améliorer les performances dans la distribution des médicaments et du matériel.
- Armoires informatisées dans les services : de nouvelles armoires ont été installées en réanimation médicale, en hématologie-oncologie et en chirurgie orthopédique.

4. Département Infirmier

a) Satisfaction patients

Chaque patient séjournant au CHRH reçoit un formulaire « Enquête de satisfaction ». Ce questionnaire porte sur le séjour au sein de l'institution et est anonyme. Les patients qui acceptent d'y participer répondent à différentes questions et apportent une appréciation sur certains critères. L'objectif est de répondre au mieux aux attentes des patients, dans un souci d'amélioration.

Au total, 1.699 formulaires ont été distribués en 2015 (1.151 correctement complétés), selon la déclinaison suivante : 739 pour les services généraux, 225 pour la psychiatrie, 87 pour la pédiatrie et 100 pour la maternité. Ceci a permis de dégager certaines tendances sur les raisons qui ont poussé nos patients à opter pour le CHRH.

Pourquoi avoir choisi notre hôpital ?

Pour 24,5 % des personnes hospitalisées en unités « classiques », le critère de proximité reste la première motivation (« j'habite tout près de l'hôpital »), suivi de la satisfaction d'une hospitalisation antérieure (15,4%) et du conseil du médecin traitant (9,8%).

En psychiatrie, le tiercé est le suivant : conseil du médecin traitant (18,1%), proximité de l'hôpital (13,3%) et satisfaction d'une hospitalisation antérieure (12,8%).

En maternité, les principales motivations sont : la proximité (34,5 %), la satisfaction d'une hospitalisation antérieure (18,8%) et le conseil d'un spécialiste extérieur (9,7%).

Enfin, en pédiatrie : la proximité (38,6 %), la satisfaction d'une hospitalisation antérieure (14,4%) et le non choix du patient car entrée via les urgences (14,4%).

Les commentaires positifs les plus fréquents sont : satisfaction générale, gentillesse et compétence du personnel infirmier et des médecins.

Les commentaires négatifs les plus fréquents sont : mauvaise signalisation, problèmes de douche et d'eau chaude, renseignements insuffisants, pas de confort pour les accompagnants.

b) Organisation des journées bien-être

Des journées bien-être pour le personnel du CHRH ont été organisées en mars 2015. Des ateliers et des soins étaient proposés aux agents. Ces ateliers étaient, pour la plupart, animés par des membres du personnel. Les ateliers suivants étaient organisés : art floral, massages, beauté des mains, reiki, « Des mots et des maux », couleurs, huiles essentielles, hydrothérapie, hypnose, sophrologie, zumba, pédicure.

c) Comité d'éthique

Les missions du comité d'éthique sont les suivantes : exercer une fonction d'accompagnement et de conseil concernant les aspects éthiques de la pratique des soins hospitaliers ; exercer une fonction d'assistance à la décision concernant les cas individuels en matière d'éthique ; exercer une fonction d'avis sur tout protocole d'expérimentation sur l'homme. En 2015, 13 TFE ont été soumis au comité d'éthique et 4 réunions annuelles ont été organisées.

d) Organisation de la journée de l'enfant

Les 26 et 27 novembre 2015, pour la 11^{ème} fois, le service de Pédiatrie et son école, en collaboration avec différents acteurs de la santé et partenaires sociaux de la région, ont organisé les journées de l'enfant.

Les journées de l'enfant, ce sont 2 matinées ludiques et éducatives à destination des enfants des écoles primaires environnantes, et qui se déroulent dans une maison de repos afin de mêler les personnes âgées et les tout jeunes enfants pour que des liens sociaux se créent.

La résidence Les Prés Brions a accueilli pour la 9^{ème} fois les enfants dans son environnement. En 2015, ce sont les élèves de 1^{ère} et 2^{ème} année qui étaient mis à l'honneur. 300 enfants ont participé à divers ateliers pédagogiques ayant comme thème principal les 5 sens et dont les buts étaient de prévenir, apprendre les bons gestes, appréhender ou dédramatiser une situation particulière pour permettre à l'enfant de faire face en cas d'accident ou de maladie.

e) DI-RHM (Données Infirmières – Résumé Hospitalier Minimum)

Les activités de la cellule DI-RHM en 2015 ont été les suivantes :

- Codification et envoi dans les formes et délais réglementaires des fichiers à la responsable RHM, pour soumission au SPF, avec correction éventuelle des erreurs de sévérité 1 et analyse des erreurs de sévérité 2 et 3 ;
- Guidance et support rédactionnel aux infirmiers référents douleur et soins de plaie ;

- Analyse trimestrielle des résultats des données encodées de chaque service, via les rapports des codificatrices et via le logiciel de benchmarking ;
- Apprentissage de la maîtrise des concepts NRG's
- Support à la rédaction de procédures d'assistance infirmière aux actes médicaux.

f) Groupe soins de plaies

Les actions suivantes ont été entreprises en 2015 : choix d'un nouveau matériel VAC, mise en place d'une garde par téléphone avec des infirmiers référents, modification du protocole de soins de plaie et mise à jour des produits pharmaceutiques, diffusion après accord et rédaction du protocole prévention et traitement des escarres.

g) Hygiène hospitalière

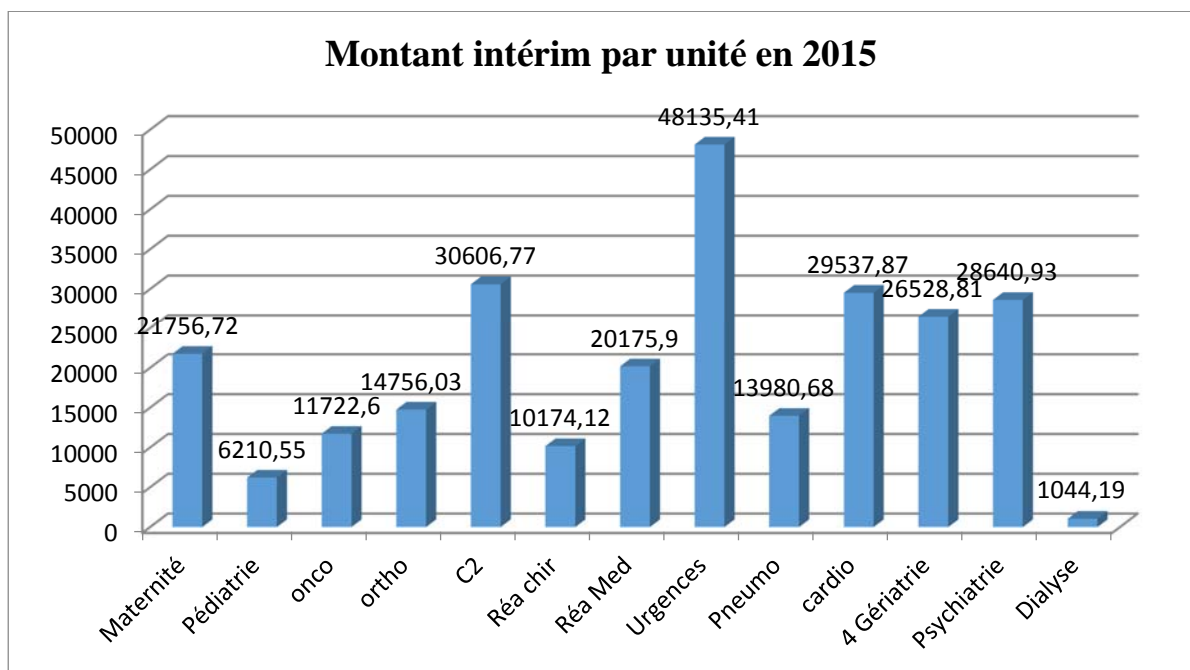
- Procédures et recherches
 - Suivis et dépistage des épidémies : projets à 1 an, prolongés d'un suivi de 3 à 5 ans (coronarovirus, tuberculose, Ebola) ; suivis des projets 3 à 5 ans (MRSA, entérobactéries productrices de BLSE, clostridium difficile, bactéries multi R productrices de carbapénèmes) ;
 - Procédures de soins et suivis : projets à 1 an, prolongés d'un suivi de 3 à 5 ans (chambres implantables, PICC Line), suivis des projets 3 à 5 ans (cathéters périphériques et centraux, procédures de prévention des infections urinaires et des infections péri opératoires, procédure de tri des déchets) ;
 - Farde d'hygiène hospitalière : mise à jour selon les évolutions des recommandations, compléments de procédures, aspects pratiques ;
 - Grippe saisonnière : vaccination en collaboration avec la pharmacienne et le médecin du travail ;
 - Stérilisation : choix d'investissements, application des procédures ;
 - Systèmes de ventilation : révision des installations équipées des filtres HEPA, validation des nouveaux systèmes ;
 - Formation continue ;
 - Accidents d'exposition au sang (AES) : test de nouveau matériel.
- Groupes de travail
 - Comité d'hygiène hospitalière ;
 - Référents en hygiène hospitalière : projets globaux, audit au sein des unités ;
 - Tour d'infectiologie dans les unités de soins
 - Groupe de gestion des antibiotiques ;
 - Comité du matériel médical ;
 - Travaux et aspergillus : suivi, évaluation des risques, prélèvements ;
 - Unité propreté : rappel de procédures au personnel, désinfectants de surface ;
 - Réunions extérieures

- Prélèvements d'environnement et validations : legionella, piscine, aspergillus, cycles de stérilisation, bloc opératoire, réanimation médicale et chirurgicale.

h) Les intérimaires

Sur l'année 2015, 263 270,58 € ont été dépensés pour l'intérim au CHRH. Le plus gros consommateur est le service des urgences.

Les demandes d'intérimaires pour les unités sont dues principalement à des maladies et écartements. Pendant les vacances d'été, nous fonctionnons avec des étudiants qui viennent en renfort des équipes de soins. Les dépenses s'élèvent à 246 297, 57 € au total sur les mois de juillet et août principalement, quelques prestations sur le mois de septembre



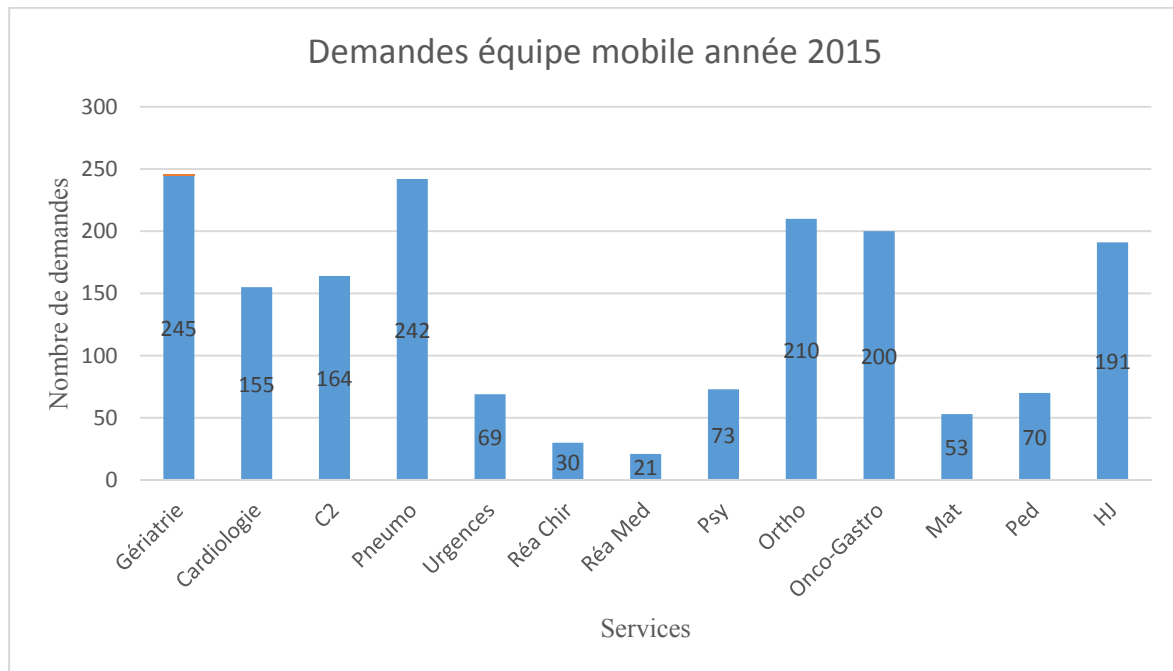
i) L'équipe mobile

L'effectif de l'équipe mobile est destiné :

- à couvrir en urgence les absences de personnel dont l'information est trop proche par rapport à la prestation qui doit être effectuée par l'agent ;
- à remplacer si cela s'avère nécessaire, les agents en formation ;
- à diminuer la prestation d'heures supplémentaires ;
- à soulager les agents surmenés et donc diminuer les absences pour maladie ;
- à diminuer les demandes d'intérim.

L'objectif est d'assurer la qualité et la continuité des soins et de garantir, par pause de travail, l'effectif soignant par unité aux besoins réels de chacune des unités en fonction de la charge de travail prévue.

Le tableau ci-dessous reprend, par unité, les demandes d'équipe mobile effectuée en 2015



5. Secteur 3ème âge

L'année 2015 a été pour le secteur 3ème âge une année d'intégration des changements et de croissance.

En effet, suite à l'ouverture de la Résidence des Avelines fin 2014 ainsi que le regroupement de la Royale et des Crépales sur l'ancien site de la Résidence Amandine à Vinalmont, le personnel a dû s'approprier une organisation du travail quelque peu modifiée ainsi que de nouveaux collègues pour certains.

La Résidence du Mont Falise a connu le début d'une période de travaux qui ont pour objectif d'améliorer le confort des résidents par un redimensionnement des espaces chambre. La fin de ceux-ci est prévue pour le 1^{er} semestre 2016.

Le grand changement est l'intégration de la Résidence Grandgagnage de Vaux-et-Borset au sein du Secteur 3^{ème} âge au 1^{er} septembre 2015. Ainsi, la capacité totale d'hébergement a crû de 41 nouveaux lits MRPA.

Au terme de cette modification, le secteur 3^{ème} âge affiche un profil avec 6 sites d'exploitation, à savoir :

- Les Avelines : 79 lits dont 49 MRS et 6 « court séjour », 8 places d'accueil de jour dont 5 de soins de jour, 12 appartements de résidence services ;
- Les Crépalles : 60 lits MRPA ;
- Isabelle : 54 lits dont 25 MRS et 2 « court séjour » ;
- Le Mont Falise : 74 lits dont 54 MRS ;
- Les Prés Brion : 113 lits dont 78 MRS, 11 appartements de résidence services ;
- Le Grandgagnage : 41 lits MRPA

La capacité totale en lits MRPA/MRS passe à 421.

L'évolution du taux d'occupation de l'hébergement du secteur 3^{ème} âge hors Grandgagnage est reprise dans le tableau suivant :

Hébergement	2011	2012	2013	2014	2015
Journées facturées	132.737	131.840	130.507	132.940	135.566
Nombre de jours	365	366	365	365	365
Taux d'occupation	97,24%	96,32%	95,60%	97,38%	97,74%

Le taux d'occupation s'améliore donc légèrement par rapport à 2014, grâce notamment à l'ouverture des Avelines et aux Crépalles.

En ce qui concerne les journées Inami, les chiffres des dernières années sont les suivants :

Journées Inami	2011	2012	2013	2014	2015
Journées facturées	130.530	128.485	126.894	128.207	132.520
Nombre de jours	365	366	365	365	365
Taux d'occupation	95,62%	93,86%	92,96%	93,92%	95,54%

La poursuite de la maximisation des forfaits INAMI est l'objectif prioritaire permettant, en grande partie, de réaliser le but de l'équilibre financier. Dans ce cadre, le suivi des normes de financement est un souci majeur ainsi que l'adaptation de la structure aux évolutions législatives fréquentes du secteur de l'hébergement de la personne âgée.

Evolution des forfaits INAMI des MR/MRS du CHRH depuis 2009 :

	Amandine	Isabelle	Mont Falise	Prés Brion
Au 01/01/09	39,69 €	33,30 €	53,10 €	29,87 €
Au 01/01/10	39,83 €	32,50 €	52,80 €	34,43 €
Au 01/01/11	43,57 €	34,14 €	57,51 €	38,21 €
Au 01/01/12	44,42 €	36,72 €	59,26 €	41,74 €
Au 01/01/13	47,83 €	38,20 €	63,35 €	44,75 €
Au 01/01/14	51,62 €	38,49 €	60,93 €	45,26 €
Au 01/04/14	51,69 €	38,61 €	61,03 €	45,35 €
Au 03/11/14	53,91 €	38,61 €	59,14 €	45,35 €
Au 03/11/15	52,26 €	34,37 €	60,09 €	50,58 €

On peut constater que les regroupements de lits réalisés fin 2014 aussi bien en quantité qu'en qualité ont eu un impact important sur les forfaits 2015. Comme annoncé précédemment, l'année 2014 était la dernière où une analyse comparative linéaire avait du sens. En effet, la structure d'hébergement des maisons de repos a fondamentalement changé en 2015. Signalons également que le forfait INAMI du Grandgagnage est de 28,07 €/journée.

En matière d'infrastructure, le marché de construction de la Résidence MR/MRS Vallée du Hoyoux dans le quartier Sainte Catherine à Huy a été attribué à l'entreprise Franki SA. L'ensemble de la procédure de permis de bâtir a été entreprise.

Les sites de la rue Sous-Le-Château et de la rue des Crépalles ont été vendus.

La sécurisation incendie est toujours à l'ordre du jour avec la reprise de la Résidence Grandgagnage. Une évaluation des travaux a été réalisée aboutissant à une programmation de ceux-ci avec une échéance pour 2016.

Pour ce qui est de la formation au sens large, une journée complète sur le site du CAF à Tihange a été organisée par le Secteur au cours de l'année ainsi que l'organisation ponctuelle de formations au sein des différentes MR/MRS certains jeudis après-midi.

Toutefois, afin de faire face à cet important challenge qu'est la formation de l'ensemble du personnel imposée par les Pouvoirs Publics, le CHR de Huy, par l'entremise de l'Association des Gestionnaires Publics de maison de repos de la province de Liège, continue à participer au système de mutualisation de formateurs.

6. Département qualité

a) Service communication

« Reflet » du savoir-faire des équipes du CHR de Huy, la Com' a organisé en 2015 pas moins de 24 évènements !

A côté de manifestations que l'on ne présente plus telles que le Symposium de médecine aiguë qui en était à sa 5^{ème} édition en 2015, les Conventions Gériatriques ..., de nouvelles journées de sensibilisation du grand public, de nouveaux rendez-vous avec la patientèle ont vu le jour tel que My Body Day.

Tournée vers le futur notre institution poursuit à ancrer sa position d'acteur régional de la santé. Ainsi, en collaboration avec la Commission Scientifique et la Direction Générale, la Com' a poursuivi ses actions pour renforcer les liens avec les médecins généralistes, en outre avec l'Union Médicale Meuse Hesbaye Condroz, et à sensibiliser de nombreux professionnels du monde médical et paramédical via 4 commissions scientifiques (« L'hypertension artérielle »,

« Le Don d'Organe», « La Prise en charge de la Douleur Chronique» et « Rencontre entre les médecins hospitaliers et généralistes ») et l'édition trimestrielle du CHR de Huy COM.

A la suite de la création en 2014 de la vidéo intitulée « Le permis d'Aimer est-il réservé aux jeunes ? Ce qu'en pensent les aînés ! », la COM' a représenté le savoir-faire du CHR de Huy dans diverses manifestations telles que « le congrès annuel de la Société Belge de Gérontologie et de Gériatrie ».

Au cœur de l'information, la Com' gère quotidiennement la messagerie du site internet (info@chrh.be), et redirige des centaines de mails par jour (prise ou annulation de rendez-vous, candidatures emplois, réclamations et félicitations, demandes de renseignements divers...)

La Com' en tant qu'émetteur principal génère des infos mail, appels internes, des communications Express de la Direction Générale... et actualise les pages « CHR de Huy » sur les réseaux sociaux.

Relayer l'actualité institutionnelle vers les médias, asseoir une image positive du CHR de Huy en participant à des manifestations de proximité (par exemple : Salon du volontariat - Rallye du Condroz...), ou encore développer le réseau des contacts entre les différents services de communication publics ou privés (Province de Liège, communes associées, autres institutions hospitalières, mutualités...) sont d'autres facettes du travail des agents de la COM.

Au cœur des relations publiques internes, la Com' prend une part active dans le développement de la culture d'entreprise.

En charge d'actions telles que la recherche d'avantages (carte du personnel – pourcentages dans de nombreux commerces), de l'organisation de différentes manifestations à l'intention du personnel (Concours, Visite de Saint-Nicolas, Fête du personnel...), la COM' a également pris plaisir à s'impliquer dans les Journées Bien-Être à l'attention de l'ensemble des agents du CHR de Huy.

Si la Com' s'investit dans de nombreux projets de services administratifs et médicaux qui améliorent le cadre de vie tant de la patientèle que des équipes, d'autres missions telles que la conception et la réalisation graphique et l'impression de 96% des documents internes, la gestion du prêt de matériel, la prise de photos médico-légales ... font partie du quotidien des agents de la COM.

Enfin, afin d'être en phase avec un monde de l'information en constante évolution, les agents de la COM' continuent à élaborer différents concepts de communication numérique (site internet, canal de télévision interne, portail multimédia d'informations ciblées et de signalisation...) répondant aux besoins de tous (objectif 2016).

b) Service hôtellerie

1. La Cuisine

Le Responsable hôtelier a pour mission principale d'assurer la coordination des services ainsi que d'assurer un confort « hôtelier » de qualité aux patients que ce soit au niveau de la qualité des repas, de la propreté des chambres et de l'ensemble de l'hôpital ainsi que du service lingerie.

Pour réaliser tout cela, plus d'une centaine de personnes œuvrent dans le Service Hôtellerie et, assisté d'une secrétaire et d'un gestionnaire de crédits, le responsable hôtelier effectue la gestion du personnel.

Il est également épaulé par deux chefs de cuisine qui œuvrent sur le terrain et qui ont pour mission de faire respecter les normes d'hygiène et de sécurité pendant la préparation et la distribution des repas sur le site de l'hôpital mais également pour les Maisons de Repos et de Soins Prés Brion, Mont Falise et Avelines, ainsi que pour le self-service de l'hôpital « La Table du Hoyoux ».

Un service diététique dépendant de la Direction des Soins Infirmiers œuvre quotidiennement pour fournir à nos patients un repas adapté à leur état de santé. Les diététiciennes rendent visite aux malades dont l'état de santé nécessite un régime alimentaire de façon à le personnaliser en fonction de leurs goûts et de leurs envies tout en respectant les prescriptions médicales.

En 2014, ce sont plus de 74.000 petits déjeuners, 205.000 diners et 81.000 soupers qui ont été préparés par la cuisine.

2. L'Unité Propreté

Une coordinatrice en chef assistée d'une seconde coordinatrice épaulées par le responsable hôtelier effectue un contrôle journalier de l'Unité Propreté.

Celle-ci est constituée de 16 équipes dont une équipe « Grands Nettoyages » qui procèdent au nettoyage de l'hôpital et de la polyclinique de Gabelle et qui répondent chacune aux contraintes liées à leur service.

La coordinatrice en chef a aussi pour mission l'encadrement des techniciennes de surface, la formation des personnes nouvellement engagées et la gestion des horaires.

Les missions de l'Unité Propreté sont les suivantes : l'entretien des différents services, la mise en application des techniques de nettoyage, la prise en charge des services à risques (isolement, réa,...), la prise en charge chaque jour des sorties patients de chaque unité de soins, les grands nettoyages (ex : mise en cire des chambres), le nettoyage des chambres d'isolement après la sortie du patient.

L'effectif de l'Unité Propreté était constitué en 2015 d'une coordinatrice en chef, d'une coordinatrice mi-temps et de 44 ETP techniciennes de surface.

3. La lingerie

Une collaboratrice du lavoir SERVITEX prend en charge la livraison et la répartition du linge plat dans les services et ce, 5 jours par semaine. Le vendredi, la commande est augmentée pour

avoir du linge plat en suffisance le week-end. Certaines modifications ont été apportées au système de façon à avantager les services infirmiers qui reçoivent désormais le linge chaque jour. Le personnel prend ses vêtements de travail au distributeur appelé aussi « Auto Valet » au moyen d'une carte semblable à une carte bancaire. Un quota est attribué par personne en fonction de certains paramètres (temps de travail, affectation,..). Une tenue « usagée » doit être rentrée pour recevoir une tenue propre. Le distributeur est accessible 24h/24, ce qui permet une « fluidité » au niveau des demandes. Certains textiles (tentures,...) qui appartiennent au CHRH sont traités en direct par le lavoir de HESBAYE et une attention toute particulière est portée au contrôle du retour du linge propre.

7. Département technique

Nouvel hôpital

L'année 2015 a vu la poursuite de plusieurs chantiers importants : la transformation de l'ancien bâtiment Godelet, dorénavant appelé bâtiment B, avec un déménagement des services en fin d'année. Les services de pédiatrie et de réanimation médicale ont également été totalement rénovés en 2015. Enfin, les travaux de la galerie de liaison ont démarré début 2015 et devraient être terminés à la fin du 1er semestre 2016.

Travaux de maintenance et travaux annexes

- Modification du système de traitement d'air de la piscine
- Déménagement des containers ex-endoscopie pour créer un bâtiment archives au Mont Falise.
- Remplacement de la centrale incendie obsolète
- Migration de la salle informatique du -1 et du + 0 Reine Astrid
- Création d'un parking PMR Hoyoux
- Extension et sécurisation du parking Celli
- Finalisation de la couverture Wifi
- Suite de l'installation de la nouvelle salle informatique au sous-sol médico Technique
- Création d'une salle informatique Mont Falise
- Amélioration du réseau électrique de la maison de la santé
- Installation anticipée d'un nouveau collecteur d'eau chaude sanitaire à l'hôpital Reine Astrid
- Gros entretien au niveau de la Poly C Mont Falise
- Réalisation d'une cloison au secrétariat du département Technique
- Construction d'un abri Vélos/Motos
- Travaux de mise en sécurité important au CHRH (Agrément Hôpital)
- Déménagements suite au transfert vers le nouvel hôpital ainsi que le réaménagement de certains services de l'hôpital Reine Astrid
- Aménagement du bureau du 4ème oncologie

- Aménagement du service de revalidation cardiaque
- Aménagement du Carad
- Travaux au laboratoire et en bactériologie
- Fin de l'installation des TV

8. Département Financier

a) Service comptabilité - trésorerie

Les emprunts suivants ont été contractés ou consolidés en 2015 : financement du nouvel hôpital (3^{ème} emprunt), reconditionnement de la pédiatrie, construction de la galerie de liaison, marché global 2015 et solde du marché global 2014. Le taux moyen de la dette a baissé par rapport à 2014 pour atteindre le niveau plancher de 2,33%.

En matière de contentieux, l'année 2015 a vu l'envoi de près de 29.000 rappels pour un total de 2.600.000 €, l'envoi de près de 15.000 seconds rappels (anciennement avis d'action judiciaire) pour un total de 1.500.000 €, l'octroi de 1.100 facilités de paiement ordinaires pour un total de 700.000 €, l'octroi de près de 400 facilités de paiement sur conciliation pour un total de 250.000€, la transmission à nos avocats de près de 1.500 dossiers en vue d'une conciliation en justice de paix ou au tribunal de 1^{ère} instance pour un total de 600.000 € et la transmission à un huissier de justice de 1.800 dossiers de moins de 90 € pour un total de 65.000 €.

b) Service contrôle de gestion

Durant l'année 2015, le contrôle de gestion a pleinement joué son rôle de fournisseur de données financières et médico-économiques permettant ainsi au gestionnaire et au corps médical de prendre des décisions adéquates. Citons notamment les données de polysomnographie, de physiothérapie, le calcul des montants de référence de manière proactive,...

A la demande du corps médical, le contrôle de gestion a également mis en place un rapport contenant les dernières moyennes nationales de séjour, dans le but de limiter les séjours trop longs afin de ne pas dépasser les journées d'hospitalisation effectivement financées.

c) Service facturation

L'année 2015 a vu la poursuite de la migration du logiciel de facturation, avec notamment le nouvel écran d'admission pour le service accueil et l'écran d'encodage des avis rectificatifs. Une nouvelle feuille de bloc opératoire, plus précise que la précédente, a également été créée.

Les délais de facturation ont été respectés, à savoir l'envoi des factures au maximum 30 jours après la fin du mois d'hospitalisation. Les rejets de facturation sont traités rapidement de manière à éviter le mécontentement des patients suite à une refacturation tardive.

Un nouveau modèle de facture a été défini par l'Inami en juin 2015, avec application au 1^{er} janvier 2016. Pour pouvoir être dans les temps, un effort important a été fourni notamment dans le contrôle des données apparaissant sur les factures.

d) Service achats

Le service achats, composé de 9,6 ETP, gère les budgets d'investissements de l'activité A ainsi que plusieurs budgets spécifiques de l'activité B, à savoir : les achats deposable et petit matériel médical, les achats de produits de nettoyage, les achats des fournitures de bureau, les achats de réactifs labo et produits gamma caméra, les locations.

Pour l'activité B, les tâches effectuées sont les suivantes : commande, réception et distribution des marchandises vers les différents services ; négociations des prix ; relations avec les services en vue de tester le matériel et d'établir leurs besoins ; traitement des factures ; suivi des budgets et des consommations des différents utilisateurs,...

Au fur et à mesure de l'ouverture des nouveaux services, l'approvisionnement de ceux-ci s'effectue selon la méthode KANBAN (un panier plein / un panier vide).

Pour l'activité A, le service achats gère les investissements de l'hôpital et des maisons de repos, excepté les gros travaux d'entretien qui relèvent du département technique. Le service assure également le suivi administratif du dossier du Nouvel Hôpital ainsi que le suivi du dossier subsidiation.

La cellule « contrats », créée en 2013 pour renforcer l'équipe en charge des marchés publics, a poursuivi le recensement et la mise à jour des contrats existant dans l'institution.

Au niveau des marchés publics, le comité restreint de gestion « A » a statué en 2015 sur 39 dossiers d'arrêt des conditions et modes de passation de marché ainsi que sur 25 dossiers d'attributions. Le service est également chargé du suivi de ces dossiers au niveau de la tutelle de la Région Wallonne.

Mentions complémentaires (article 96 du code des sociétés)

1. Le développement, les résultats, la position de la société, les risques et les incertitudes

1.1. L'analyse des chiffres annuels et des résultats

Le bilan consolidé passe de 175,4 millions à 191,5 millions d'euros, soit une hausse de 9,18%. Les immobilisations corporelles augmentent de 12,58 millions d'euros, de par la rénovation du bâtiment B, la construction de la galerie de liaison et le reconditionnement de la pédiatrie. Au niveau du passif, les dettes à plus d'un an augmentent de 5,34 millions d'euros suite aux nouveaux emprunts liés au nouvel hôpital. Le bénéfice de l'exercice s'élève à 291.001,49 €.

1.2. Développements et position de la société

L'exercice comptable s'est soldé par un résultat de l'exercice de 291.001,49 €. La perte reportée est de 351.045,61 €. Nous estimons que l'activité n'est pas compromise. Nous vous proposons donc de poursuivre les activités de la société.

1.3. Risques et incertitudes

La société n'est pas exposée à des risques et incertitudes autres que ceux qui découlent de l'activité normale de la société.

2. Evènements importants intervenus après la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2015, aucun évènement ne s'est produit de manière à influencer, de manière importante, les résultats et la position financière de la société.

3. Renseignements quant aux circonstances qui pourraient influencer sensiblement le développement de la société.

Néant.

4. Recherche et développement

En matière de recherche et de développement, aucune activité n'a été effectuée dans le courant de l'exercice écoulé.

5. Succursales

Néant.

6. Justification des règles d'évaluation

Néant.

'''

'90"

'''

7. Mentions exigées par le code des sociétés

Néant.

8. Communication concernant l'utilisation des instruments financiers par la société et lorsque cela est pertinent

La société a utilisé des produits dérivés dans le cadre de la gestion des crédits, plus précisément des échanges de taux d'intérêts.

Rue du Bois de la Tombe, 12
4560 CLAVIER
TVA BE0830.036.819
Société agréée à l'IRE sous le n°B00814

**Rapport du Commissaire présenté à l'Assemblée Générale de la S.c.C.R.L.
Intercommunale Centre Hospitalier Régional de HUY pour l'exercice clos le
31 décembre 2015**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

Rapport sur les comptes annuels – Opinion avec réserves

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la SCRL Intercommunale CHR de Huy pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan consolidé s'élève à **191.458.128,01 €** et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice consolidé de l'exercice de **291.001,49 €**. Les comptes de résultats des capitaux A, B et C présentent respectivement un résultat nul pour le capital A, une perte de 11.338,20 € pour le capital B et un bénéfice de 302.339,69 € pour le capital C.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation



retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Motif de l'opinion avec réserves

Les rattrapages relatifs au budget des moyens financiers ont été estimés sur base des informations les plus récentes reçues du Ministère et dans le respect des règles de prudence et de bonne foi. Néanmoins, la révision définitive des budgets des exercices 2011 à 2015 risque de diverger des estimations faites et de générer des impacts positifs ou négatifs sur les comptes de résultats futurs de l'Intercommunale.

En date du 23 juin 2015, la Cour du Travail de Mons a rendu un arrêt défavorable au CHR de Huy dans le dossier concernant le pécule de sortie des agents statutaires nommés en 2003. Le CHR de Huy a décidé de ne pas introduire de pourvoi en cassation contre cet arrêt. Actuellement, les indemnités définitives à verser sont encore inconnues mais le risque maximum est estimé à 1,5 millions d'euros. Un montant de 200.000 € est acté en provision pour risques et charges.

Suite à une inspection des lois sociales, le CHR de Huy a reçu une injonction de régulariser des sursalaires liés aux heures supplémentaires de certains travailleurs. Le rapport définitif de l'inspection n'a pas encore été transmis et le programme de gestion des prestations ne permet pas à l'heure actuelle d'estimer le nombre d'heures concerné.

La créance sur l'ASBL Crèche Petit à Petit s'élève à 0,6 million d'euros et présente un risque d'irrécouvrabilité au regard de sa situation financière. Aucune réduction de valeur n'a été actée en comptabilité.

Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve de l'incidence des points décrits dans le paragraphe « Motif de l'opinion avec réserves », les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la SCRL Intercommunale CHR de Huy au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

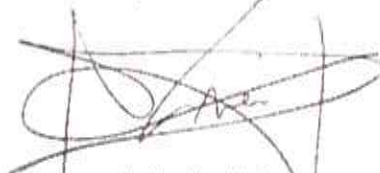
Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et, à l'exception de l'incidence sur le rapport de gestion des points décrits au paragraphe « Motif de notre opinion avec réserves », le rapport de gestion ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure et à l'exception de l'incidence des éléments repris dans le paragraphe « Motif de notre opinion avec réserves », la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Tenant compte des éléments repris dans le paragraphe « Motif de notre opinion avec réserves », nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la conformité de l'affectation des résultats aux dispositions légales et statutaires.
- Notre paragraphe « Motif de notre opinion avec réserves » décrit les circonstances qui constituent un cas de non-respect du référentiel comptable applicable en Belgique. Nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou décision prise par ailleurs en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Clavier, le 23 mai 2016

ScPRL NK Audit & Accountancy

**Commissaire
représentée par**



Nathalie KNEIP
Réviseur d'entreprises